

ARRETE N°2370/2026

AUTORISATION DE VOIRIE

VU la demande de **M. Guillaume KAST**, demeurant **13 rue de Provence à Châtenois (67730)**, sollicitant une permission de voirie en vue de l'installation d'une **benne de 8 m³** sur le domaine public dans le cadre de travaux de toiture réalisés sur l'immeuble situé **13 rue de Provence à Châtenois** ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'état des lieux ;

ARRÊTE

Article 1 :
Le pétitionnaire est autorisé à installer une **benne de 8 m³** sur le domaine public, dans le cadre de travaux de toiture, **du lundi 03 août 2026 au mardi 11 août 2026 inclus**, dans les conditions suivantes :

- l'emprise de la benne sur le domaine public sera strictement limitée aux besoins du chantier et devra être réduite au minimum ;
- le pétitionnaire assurera la mise en place et le maintien d'une signalisation temporaire réglementaire de nature à garantir la sécurité des usagers de la voie publique, notamment des piétons empruntant le trottoir.

Article 2 :

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire pendant toute la durée de l'occupation du domaine public. Il demeurera entièrement responsable des dommages ou accidents pouvant résulter d'une signalisation insuffisante, défectueuse ou de l'occupation de la voie publique.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. Guillaume KAST (kastguillaume@gmail.com) ;
- la Brigade de Gendarmerie de Châtenois ;
- la Police Municipale Pluricommunale de Châtenois.

Fait à Châtenois, le 30 juillet 2026.

Le Maire,

Stéphane SIGRIST

